

<ul style="list-style-type: none"> • Tarif spécifique pour les clients en situation de fragilité financière <p>Depuis février 2019, les frais d'incidents bancaires pour la clientèle des Particuliers éligible au dispositif des « Client en situation de fragilité financière » (article L. 312-1-3 et R-312-4-3 du Code Monétaire et Financier) sont plafonnés à 25 euros par mois⁽⁴⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitation des frais d'incidents bancaires (par mois) : 	25,00€
---	--------

OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

• Transferts reçus en devises, commission de change	nous consulter
• Frais de Swift	11,00€
• Frais pour anomalies sur coordonnées bancaires manquantes ou incomplètes	9,22€
• Négociation de chèques et effets libellés en devises ou en euros émis par l'étranger	0,20%
avec un minimum de	25,00€

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

FACILITÉS DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERTS

• Frais pour Autorisation Conventionnelle de Trésorerie (ACT) (tarif annuel)	15,00€
• Assurance ACT (cotisation annuelle) :	
• 0 - 1 500€	13,00€
• 1 501€ - 4 000€	23,60€
• 4 001€ - 6 000€	42,40€
• 6 001€ - 10 000€	70,40€
• Frais de dossier sur découvert en compte autorisé	1%
avec un minimum de	50,00€
• Taux pour découvert en compte non convenu et non formalisé	nous consulter
• Taux nominal annuel (maximum)	nous consulter
• Taux pour découvert en compte autorisé	nous consulter
• Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs (agios), par trimestre	5,80€

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

• Frais de dossier sur prêts personnels	nous consulter
• Réédition du tableau d'amortissement	gratuit

CRÉDITS IMMOBILIERS

• Frais de dossier sur prêts immobiliers	nous consulter
• Frais d'annulation de dossier de crédit après signature de la lettre d'acceptation	150,00€
• Réédition du tableau d'amortissement	15,01€

CONDITIONS COMMUNES

• Frais de renégociation du prêt	1% du capital restant dû
avec un minimum de	650,00€
• Enregistrement d'acte	frais réels
• Délivrance d'attestations diverses (prêt, compte, ...)	20,00€
• Impayé sur prêt (par échéance majorée des intérêts de retard lors du remboursement)	25,00€
• Modifications sur crédit hors avenant (ex : date d'échéance, compte payeur,...)	25,00€
• Mainlevée sous seing privé	35,00€
• Mainlevée sous acte notarié	105,00€
• Frais de cautions	2% l'an
avec un minimum de	50,00€

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

• Produits d'épargne à taux réglementés	nous consulter
• Produits d'épargne à taux libres	nous consulter
• Transfert de compte ou de plan d'épargne réglementé vers une autre banque	gratuit
• Transfert d'un livret A vers une autre banque	gratuit

PLACEMENTS FINANCIERS (COMPTE-TITRES OU PEA) :

• Droits de garde (annuels) :	
- < 50 000€	0,37%
- entre 50 000€ et 150 000€	0,27%
- > 150 000€	0,10%
- pour les compte-titres, avec un minimum de	15,00€
- pour les compte-titres, supplément par ligne de valeur étrangère	42,00€
• Passation d'ordre de Bourse (titres vifs) :	
• Opérations sur la place de Paris, au comptant :	
• Ordres passés par internet	service non disponible
• Ordres passés en agence	commission proportionnelle, par ordre
- ordre < 5 000€	0,80%
- ordre > 5 000€	0,51%
pour les compte-titres, avec un minimum de	12,75€
• Ordres sur bourses étrangères	nous consulter
• Passation d'ordre OPCVM :	
• par internet	service non disponible
• OPCVM domiciliés	nous consulter
• OPCVM non domiciliés	1,02%
pour les compte-titres, avec un minimum de	62,00€
• Autres services :	
• Paiement des coupons, remboursement sur titres en dépôt et attributions d'actions	gratuit
• Frais de virement de titres dans un autre établissement	
- titres conservés en France	25,00€
- titres conservés à l'étranger	150,00€
• Frais de clôture ou de transfert d'un PEA dans un autre établissement	
- titres cotés (par ligne)	15,00€
- titres non cotés (par ligne)	50,00€
plafond de	150,00€
• Ordre non exécuté ou annulé	4,00€
• Forfait par compte-titres non valorisé (sans ligne depuis 12 mois)	15,00€
• Clôture de compte-titres	40,00€

ASSURANCE ET PRÉVOYANCE

PROTECTION DE L'ASSURÉ ET DE SES PROCHES

• Garantie des Accidents de la Vie (cotisation mensuelle)	18,34€
• Protection Juridique Vie Privée (cotisation trimestrielle)	18,00€
• CertiCompte	
• Certi Livret A	
• CertiPel	
• Généa	
• Comptes protégés (cotisation annuelle) :	
• Compte à vue, CEL	8,25€
• PEL	16,70€

PROTECTION DES MOYENS DE PAIEMENT (cotisation annuelle)

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Quiétis)	
• Pour le titulaire	21,25€
• Pour le co-titulaire	11,00€
• Option Quiétis Achat (1,15€ / mois)	13,80€

PROTECTION DES BIENS

• BFC Auto	nous consulter
• Assurance Multirisques Habitation	nous consulter
• Propriétaire non occupant	nous consulter

SUCCESSIONS

• Commission de gestion de dossier perçue lors du règlement	
Commission calculée en fonction du montant des engagements et avoirs détenus, plus les frais réels (ex : ouverture de coffre)	
- engagements et avoirs ≤ à 1 000€	65,00€
- engagements et avoirs > à 1 000€	0,90%
avec un minimum de	150,00€

DATES DE VALEUR

• Versement d'espèces en agence	val j
• Retrait d'espèces	val j
• Versement de chèque	val j + 1 ouvré
• Débit de chèque	val j
• Pour les opérations ayant donné lieu à change (date d'achat ou de vente)	
• Au débit	j - 2 ouvrés
• Au crédit	j + 2 ouvrés
• Virement émis ou reçu	val j
• Prélèvement	val j

RÉSOUTRE UN LITIGE

La BFC a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

L'AGENCE : VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR

Rapprochez-vous tout d'abord de votre conseiller de clientèle ou du responsable de votre agence.

LE SERVICE RELATIONS CLIENTÈLE À VOTRE ÉCOUTE

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle pour que votre demande soit réexaminée. Le Service Relations Clientèle, comme l'agence, vous accusera réception dans les 48 heures ouvrées. BFC s'engage à répondre à votre demande sous 10 jours ouvrables sauf cas exceptionnels. Dans le cas contraire, nous accuserons réception sous 10 jours et une réponse définitive vous sera apportée dans un délai maximal de 60 jours à compter de la réception de votre demande.

BFC

Service Relations Clientèle
58 rue Alexis de Villeneuve - CS 21013
97404 Saint Denis Cedex
Fax : 0262 21 21 47 - e-mail : src@bfcoi.com

EN DERNIER RECOURS, LE MÉDIATEUR

En cas de désaccord avec la réponse apportée par votre agence et les Services Relations Clientèle ou si vous n'avez pas obtenu de réponse de la banque dans le délai de deux mois, ou de 15 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement, vous pouvez solliciter le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) qui exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre des « Conditions générales du service de médiation Consommateurs » qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention, et que vous pouvez consulter sur le site lemediateur.fbf.fr et sur <https://bfcoi.com/fr/votre-banque/relation-clientele/> à la rubrique « Charte de la médiation Société Générale ». La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de BFC, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française en transmettant votre demande :

- Sur le site internet du Médiateur : lemediateur.fbf.fr
- Par courrier : Le Médiateur CS 151 – 75 422 Paris cedex 09

Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à l'approbation des deux parties.



Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée à votre réclamation, vous pouvez vous adresser, gratuitement, au médiateur de l'Autorité des marchés financiers de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF, <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2.

À TRÈS BIENTÔT

DANS NOS AGENCES

des conseillers à votre service

SUR INTERNET

www.bfcoi.com

SUR VOTRE MOBILE

avec l'Appli BFC

PAR TÉLÉPHONE

02 69 609 900⁽⁵⁾



(5) Coût d'un appel local depuis un poste fixe. Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h et le samedi de 8h à 11h15

Banque Française Commerciale Océan Indien – S.A. capital de 16 666 800€ - Siège social 58, rue Alexis de Villeneuve - CS 21013 – 97404 Saint-Denis Cedex – R.C.S Saint-Denis 330 176 470 - Groupe The Mauritius Commercial Bank et Groupe Société Générale – Intermédiaire en assurance dûment enregistré à l'ORIAS N° 07 030 515 - N° TVA Intracommunautaire : FR51330176470 - COURT CIRCUIT - Janvier 2024. Ne pas jeter sur la voie publique – Sauf erreur d'impression. Document non contractuel.

PARTICULIERS

TARIFS

au 20 novembre 2023

Mayotte

Produits et services de la convention de compte.

C'EST VOUS L'AVENIR **BFC**

⁽⁴⁾ Pour les détenteurs de l'offre GPA (Gamme des moyens de Paiement Alternatifs au chèque), ces frais sont plafonnés à 20 euros par mois et 200 euros par an.

